

CANDIDATURE EN SECTION SPORTIVE JUDO

Les candidatures sont à adresser par les parents à :

Monsieur le Principal du Collège Pierre Claude
7, rue des Roses - B.P. 56
67262 SARRE-UNION CEDEX



DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER : mardi 23 avril à 12h, dernier délai.

DOSSIER D'INSCRIPTION :

Le dossier d'inscription devra comprendre :

- la fiche de candidature signée par le représentant légal de l'élève (père - mère - tuteur) comportant les renseignements sur le candidat et l'avis du (de la) directeur(trice) d'école,
- une photocopie **des bulletins scolaires des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année scolaire en cours,**
- la charte signée,
- deux photos d'identité récentes.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

EPREUVES DE SELECTION :

JUDO	<p>Les élèves se présenteront munis de leur kimono et de quoi écrire le :</p> <p style="text-align: center;">Vendredi 26 avril 2018 à 14h30,</p> <p style="text-align: center;">au dojo de la Corderie de Sarre-Union,</p> <p>pour passer les épreuves sportives de sélection. La présence des parents lors de ces épreuves est souhaitable.</p> <p>L'épreuve se déroulera sous forme d'un entraînement. Une réunion d'information des parents aura lieu avant le début de l'entraînement.</p>
-------------	--

Les admissions seront notifiées par courrier ou mail aux familles, **après validation de la liste des admis par l'Inspection Académique (fin de l'année scolaire).**

Collège Pierre Claude

7 rue des roses BP 56 67262 SARRE-UNION Cedex

Téléphone 03 88 00 10 25 - Fax : 03 88 00 14 99 – site : <http://www.college-pierreclaude.com>

Mèl : ce.0670056@ac-strasbourg.fr



INSCRIPTION SECTION SPORTIVE JUDO

Année scolaire 2019/2020



Je soussigné(e) : Père - Mère - Tuteur (1) de l'élève :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone : Mel :@.....

Actuellement en classe de :

Adresse de l'établissement :

Sollicite l'inscription de mon fils - ma fille (1) sur la liste des candidats à la section sportive scolaire judo pour l'année scolaire 2018/2019 en classe de 6^{ème}

en qualité : d'externe - de demi-pensionnaire (1)

Club :

Depuis combien d'années pratiquez-vous le judo ? : Ceinture :

Avez-vous pratiqué la compétition ? : Catégorie de poids :

Année	Catégorie d'âge	Catégorie de poids	Nom du championnat	Résultat

Avis du directeur - de la directrice sur la candidature de l'élève :

.....

.....

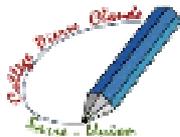
.....

.....

Signature :

Fait à, le.....

Signature du représentant légal :



Charte des sections sportives judo et football

Année scolaire 2019/2020

La présente charte a pour objectif de définir le double projet éducatif véhiculé par les sections sportives du collège de Sarre-Union à savoir combiner réussite scolaire (acquisition en fin de 3^{ème} du socle commun de compétences) et réussite sportive (aller le plus loin possible dans la pratique du judo ou du football)

Article 1 : la présence de l'élève aux entraînements de la section sportive est OBLIGATOIRE et ce, 2 fois par semaine selon les créneaux réservés spécialement à cet effet.

Article 2 : l'inscription de l'élève à l'association sportive du collège est fortement souhaitée. Il sera ainsi en capacité de représenter son établissement en participant aux compétitions UNSS excellences du calendrier.

Article 3 : le travail effectué en section sportive est complémentaire de celui effectué en club. A aucun moment l'un ne doit se substituer à l'autre. Il est donc fortement recommandé à l'élève de participer aux séances de son club, selon la convention signée avec ce dernier.

Article 4 : il est également fortement recommandé à l'élève de participer avec assiduité aux compétitions fédérales officielles via leur club, ceci afin d'évaluer régulièrement le niveau de pratique de l'élève.

Article 5 : le projet sportif de la section sportive étant en étroite relation avec la réussite du projet scolaire, l'élève devra mener à bien son double objectif. En cas de manquement au règlement intérieur, de chute trop significative des résultats scolaires, de manque d'implication, de travail ou d'investissement, une exclusion temporaire de la section sportive pourra être proposée par le professeur principal et entérinée par le chef d'établissement.

Article 6 : conformément aux valeurs sportives qu'ils véhiculent et qu'ils sont censés respecter, les élèves de section sportive devront faire preuve, tout au long de leur scolarité, d'un comportement en accord avec le règlement intérieur du collège, de respecter la présente charte et faire preuve d'un investissement et d'une implication responsables.

Article 7 : afin de réduire le coût des déplacements, les parents d'élèves de section sportive seront amenés à être sollicités pour les déplacements du mercredi après-midi sur les lieux de compétitions EXCELLENCE.

Article 8 : chaque année, un certificat médical datant de moins de 3 mois, attestant de la non contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire, **délivré par un médecin titulaire du CES en médecine du sport (ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou de DESC de médecine du sport)**, est remis au chef d'établissement à la rentrée scolaire. La fiche médicale type à renseigner par le médecin est jointe à cette charte.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le chef d'établissement

L'élève

Les parents

Collège Pierre Claude

7 rue des roses BP 56 67262 SARRE-UNION Cedex

Téléphone 03 88 00 10 25 - Fax : 03 88 00 14 99 – site : <http://www.college-pierreclaude.com>

Mèl : ce.0670056@ac-strasbourg.fr

FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Nom	Discipline pratiquée
Prénom	Nombres d'heures
Domicile	Surclassement oui non
Date de naissance	Double surclassement oui non
Antécédents médicaux	Autre discipline pratiquée :
Antécédents chirurgicaux	
Traitement en cours	

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
Examen pulmonaire
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)
Évaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur
Examen podologique
Examen dentaire
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur.....certifie avoir examiné ce jour
 NOM Prénom.....
 et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique , dans le cadre
 de la section sportive scolaire

Date :

Signature du médecin